

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-14

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
55 Bis et RD 953 E-B
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, des consultations, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert et procédure adaptée, ont été lancées auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure des marchés concernant le reprofillement des routes départementales 55 Bis et 953 E-B.

La Commission d'appel d'offres, réunie les 29 janvier et 5 février 2007, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis.

La Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les marchés suivants, passés selon la procédure de l'appel d'offres ouvert (55 Bis) et procédure adaptée (RD 953 E-B), aux entreprises proposant la meilleure offre, selon les critères d'attribution : prix 90 % et délai d'exécution 10 %.

RD 55 Bis– PR 1+591 à 4+281 – BEAUPUY - BOUILLAC

- Montant : 99 984,50 € HT (119 581,46 € TTC)
- Délai d'exécution : 2 mois
- Attributaire : SCREG Sud-Ouest

RD 953 E-B – Reprofilement de chaussée - PR 1+285 à 1+521 VALENCE D'AGEN

- Montant : 160 511,00 € HT (191 971,16 € TTC)
- Délai d'exécution : 3 mois
- Attributaire : APPIA Quercy-Agenais

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du département :

- l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus,
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 février 2007

CP 07/02-14

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES
55 Bis et RD 953 E-B.
DEVOLUTION DES MARCHES**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu les décisions de la commission d'appel d'offres réunie les 29 janvier et 5 février 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

- l'ensemble des marchés d'aménagement des routes départementales avec les entreprises et pour les montants suivants :

RD 55 Bis– PR 1+591 à 4+281 – BEAUPUY - BOUILLAC

- Montant : 99 984,50 € HT (119 581,46 € TTC)
- Délai d'exécution : 2 mois
- Attributaire : SCREG Sud-Ouest

RD 953 E-B – Reprofilement de chaussée - PR 1+285 à 1+521 VALENCE D'AGEN

- Montant : 160 511,00 € HT (191 971,16 € TTC)
 - Délai d'exécution : 3 mois
 - Contributaire : APPIA Quercy-Agenais
- toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,